tion que vous me faites, d'un article de la « Bouche de Fer » que je n'avais pas lu. Des allégations à l'appui desquelles un anonyme n'apporte ni un document ni un témoignage, ne méritent pas un démenti.

Dans la campagne d'assainissement et d'épuration que j'ai entreprise, je sais bien que je m'expose à toutes les embûches, à toutes les calomnies des intéressés et du pouvoir qui les soutient.

Je suis tout aussi sûr que mes prédécesseurs, notamment à Paris et en province, dont mes « officieux » parlent tant en ce moment, n'ont pas toujours été honnêtes, les fonctionnaires, les magistrats, les agents et les fonds secrets ; pour ne citer chez nos pères mêmes la politique découverte, croyez bien qu'ils faisaient leur tâche en conscience et sûr de son passé.

Je ne vous pas mettre en doute la sincérité de l'auteur anonyme de l'article de « La Bouche de Fer », il ne peut que en bonne foi, être surpris.

Mais en ce qui me concerne, ces renseignements sont absolument inexacts.

Je me suis déjà suffisamment expliqué sur la nature de mes relations avec Cornélius Herz ; je n'ai reçu de lui qu'une faible partie de mes remboursements et de mes honoraires. Je n'ai reçu d'autres du baron de Reinach, j'en ai palsé d'autres à des pouvoirs officiels que j'indiquerai quand il me commandera et suivant la nature de l'ordre, ainsi que lequelle je ne désarmerai qu'après l'anéantissement du parti qui pille et opprime mon pays, depuis de trop longues années.

Quant aux insinuations de « la Bouche de fer », qui m'accuse représenter des agents des partis monarchistes des républicains de principe, j'oublie à ceux-ci leur avec les républicains de l'assiette au beurre, elles n'agiraient pas l'opinion publique.

Un avenir prochain en fera complète justice.

Le rapport Jacquet.

La *Libre Parole* publie ce qui suit au sujet d'un rapport important fait par M. Jacquet, sur le Panama, et défavorable à l'entreprise.

On a beaucoup parlé du rapport Roussean, à d'autres points de vue, le public n'aurait pas moins d'intérêt à connaître le rapport de M. Jacquet, inspecteur général des ponts et chaussées.

Voici les faits :

Ce fut sur une mission de M. de Lesseps que M. Jacquet se rendit dans l'isthme de Panama au moment où le gouvernement allait donner une mission analogue à M. Rousseau.

Quelles furent les conclusions de M. Jacquet ?

Ce qui fut qu'après la déconfiture de la Compagnie de Panama et peu de temps avant sa mort, que M. Jacquet se dit à découvrir une partie de ce qu'il avait constaté.

Il avait nettement conclu à la chute certaine de l'entreprise, au point de vue technique et elle était condamnée alors ; pour lui, elle n'avait de chances de salut que par la substitution d'un canal à écluses.

Il n'en conclut pas à la nécessité de l'abandon en cas de cette communication. Ce dernier refusa même le rapport écrit qui lui était donné. M. Jacquet, pour ne se dédiquer de la mission qui lui avait été confiée, fut obligé d'expédier ce rapport sous pli recommandé.

M. Jacquet était, disait-il, en pleine communauté de vues avec M. Rousseau.

On se demande maintenant ce que ce document est devenu. L'instruction doit le posséder, à moins que la Compagnie n'ait pris la précaution de le faire disparaître dès avant sa chute.

Il est certain en effet, que la divulgation des conclusions authentiques de M. l'inspecteur général Jacquet constituait une présomption nouvelle de faute lourde et aggravait l'imputation d'escroquerie qui pèse sur les administrateurs de Panama.

Cette révélation est d'autant plus nécessaire que M. Jacquet a observé, de son vivant, plus de délicatesse et de discrétion.

On est le rapport Jacquet ?

Que contient-il dans toute sa teneur.

M. le consulter Prinet l'a-t-il connu ?

Cornélius Herz

A propos des recherches faites pour retrouver Cornélius Herz à Londres, le *Morning Post* publie ce matin l'information suivante :

« Hier matin, le célèbre policier Meiklejohn, ancien détective de Scotland Yard, a adressé au docteur Herz, à Burlington hôtel, la lettre ci-dessous :

Monsieur,

On m'a chargé, à votre sujet, de faire une enquête qu'avec votre aide je veux faire de manière à ne rien en sens le rendre publique, ni faire de peine à vous, ni à Mme Herz. Il faut que je puisse déclarer que je vous ai vu aujourd'hui, de mes propres yeux, vu, afin de réduire à néant les doutes éprouvés par certains détenteurs de fibres du Panama.

Le bruit court, en effet, que vous vous trouvez à Vienne. Ma mission peut être accomplie en quelques minutes, et dans le plus grand secret, sans éveiller les soupçons du personnel de l'hôtel.

Dans ce but, j'irai moi-même à Burlington hôtel cette après-midi, à cinq heures. Je vous ferai passer une carte au nom de Brown.

Il faut absolument que je vous voie de mes propres yeux. Je ne puis pas échouer dans une mission aussi simple. Si vous me refusez de vous prêter à l'exécution de cette mission qui n'a aucun caractère d'hostilité à votre égard, j'emploierai alors les moyens qu'une longue expérience et des capacités spéciales pourront me suggérer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur.

Signé : J. Meiklejohn,

Ancien détective de sûreté, à Scotland-Yard.

Le policier, interrogé par des journalistes sur les résultats de cette tentative, ne leur a pas caché le dépitque lui avait causé le refus de conduite du docteur Herz à son égard. Il avait envoyé sa lettre de très bonne heure, dans la matinée, par les soins d'un commissionnaire spécial d'hôtel. Celui-ci était rentré à l'Hôtel, où lui fit dire d'abord que le docteur n'habitait pas à Burlington-Hôtel, puis on le rappela ; on le fit attendre un certain temps. On lui demanda par quelle personne il était envoyé ; on parlementa avec lui pendant plusieurs heures sans lui donner de réponse satisfaisante.

Meiklejohn se rend à lui-même à l'hôtel à cinq heures. Le concierge lui répondit d'abord que le docteur y était, puis un instant après qu'il était sorti depuis plus tard qu'il était allé à la campagne, qu'il n'avait pas reçu la lettre, mais qu'il ne pouvait absolument pas voir Meiklejohn ce soir.

Meiklejohn en conclut, définitivement, et il a juré qu'il verrait M. Herz, en chair et en os, ou qu'il mourrait plutôt.

Les protestations

Sur une liste de publicité pour Panama, la *Libre Parole* avait cité le prince de Lichtenstein. Le nom de Lichtenstein, fen l'officier d'ordonnances de M. Carnot et toute triomphante, croyait-on pouvoir faire planer des soupçons sur l'Elysée.

Il lui fut encore en rabattre. Le Lichtenstein en question était un publiciste ayant écrit des articles de réclame pour Panama et son le soldat blessé et décoré à Gravelotte.

LES ACCUSATIONS

Elles sont moins nombreuses qu'il y a quelque temps ; nous commencons d'ailleurs à les reproduire à titre documentaire.

M. de Freycinet et les Faux poinçons

De la *Libre Parole* :

Il y a quelque temps, le ministre de la Guerre fit faire des essais sur des carabines Hembrigh, qui, installé dans l'affaire des faux poinçons, et dont les marchés amenent du reste cette série, en vigueur, à la suite de la fabrication de ces carabines. Il y a même, à la même époque, la Société coopérative de bagues [illegible] de M. Hembrigh venait de fondation, au capital de trois millions. Nous apprenons aujourd'hui que M. Hembrigh [illegible] [illegible] à Paris et à Bourges. Il est [illegible] de la Guerre. Les lieutenants de [illegible] Hembrigh, qui, l'armée dont être accusé pour [illegible] et des beaux-arts.

Tout jeune encore (il n'a que trente-sept ans), M. Franc Lamy s'est déjà acquis une grande autorité dans le monde des artistes. Hors concours depuis deux ans, il n'est fait notamment consulter par les *Paquerettes*, *Rêve d'Été*, *Printemps fleuri*, et autres tableaux qui ont été remarqués aux dernières Salons.

Ajoutons que M. Franc Lamy en même temps qu'il est peintre du grand talent, est un professeur de dessin des plus réputés.

C'est lui l'auteur des dessins qui illustrent presque chaque jour, depuis 2 ans environ, le *Petit Journal*, et il ne compte que des amis, non seulement parmi les artistes, mais aussi parmi les journalistes et les hommes de lettres.

C'est dire que la distinction dont il vient d'être l'objet sera universellement bien accueillie.

Avis à M. Lagrange-Delange, qui a de si belles relations en Angleterre, et qui sera si intéressant à entendre lors de la revision de l'affaire Turpin.

Le secret de la poudre sans fumée

D'après une feuille spéciale, le secret de la poudre sans fumée aurait été vendu, il y a moins de quatre ans à l'Angleterre et à l'Allemagne, et le baron de Reinach aurait été l'un des agents directs de ce trafic.

M. Cornélius Herz, en ayant eu la preuve, s'en serait servi pour « faire chanter » le baron de Reinach, et ainsi s'expliquerait la tentative d'assassinat commise il y a deux ans par le *Times* et d'autres journaux anglais.

Ainsi s'expliquerait également le suicide de M. de Reinach, qui se trouvait ruiné et sous le coup d'une dénonciation d'abord traitée de trahison.

BRUITS DE désaccords ministériels

On a présenté, les ministres comme absolument divisés sur la question de Panama et l'on a fait pressentir, une dislocation prochaine dans le cabinet Ribot.

Les renseignements qu'ils nous a été donné de recueillir de ce côté, nous permettent de déclarer que l'accord entre le ministres n'a jamais cessé d'être complet sur toutes les questions.

Ajoutons enfin qu'aucun ministre n'a été avisé d'une demande d'interpellation sur un sujet quelconque. Le mécontentement général de la Chambre n'a été saisi d'aucune proposition de loi, d'aucun projet de résolution, d'aucune motion d'ordre de nature à faire prévoir des complications.

* *

La *Cocarde* n'en persiste pas moins à déclarer que des dissentiments existent entre les ministres.

Le bruit a couru, hier, dit-elle que M. Loubet avait donné sa démission.

Nous savons maintenant ce qui a donné naissance à cette rumeur, mais c'est bien démentie, mais qui demain peut-être, sera véritable.

C'est pendant le conseil des ministres d'hier que M. Loubet a donné et retira sa démission.

Des l'ouverture du conseil, le ministre de l'intérieur fut vivement pris à partie par MM. Ribot et Develle, qui manifestent de jeter leurs portefeuilles respectifs aux pieds de M. Carnot, si M. Loubet n'était pas contraint de se rétracter. Le ministre a fait l'interview du ministre publiée par le *Petit Marseillais*.

Irrité de la façon et du ton avec lesquels ces choses-là lui étaient dites, M. Loubet se leva pour se retirer.

On intervint alors : MM. Ribot et Develle se calmèrent un peu et il fut décidé que M. Loubet démentirait l'interview qu'il déclarait inexacte « dans le fond comme dans la forme. »

Remis de cette alerte, les ministres purent continuer l'examen des affaires courantes.

Mais il était écrit que cette journée d'hier devait être fertile en incidents.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, M. Bourgeois n'avait pas voulu assisterà la séance du conseil.

Dans l'après-midi, M. Ribot s'est rendu au ministère de la justice, pour causer avec M. Bourgeois.

Malheureusement, la causerie portait sur une question brûlante, l'instruction judiciaire de M. Franqueville et elle tarda pas à dégénérer en discussion.

Leurs Excellences élevèrent la voix, tellement que certains prétendent avoir entendu à travers l'épaisseur des portes un échange d'arguments peu usités dans le monde parlementaire.

Depuis cette entrevue, M. Ribot ne décèlera pas et dans ces conditions on se demande ce que va être le Conseil des ministres de demain.

Pour terminer, signalons les bruits touchant que fait ce matin lejournal le *Siècle* qui est cependant un journal gouvernental.

Parlant du scandale du Panama, le *Siècle* constate que le cabinet actuel est aussi divisé que l'était le cabinet précédent, et il conclut en disant : « Ce sont là des tiraillements inévitables au sein d'un ministère de concentration. »

Pour nous, qui prédisons la formation du ministère Ribot, ne cessons de signaler au public, ces tiraillements, cet avenir si non importance.

* *

De son côté, l'*Agence Dalziel* nous téléphone à midi, ce matin :

S'il faut en croire les bruits qui circulent ce soir avec persistance, les dissentiments entre les membres du cabinet que plusieurs journaux ont signalés récemment bien avoir pour résultat une ou deux modifications dans la composition du cabinet. Mais dans tous les cas il est probable que rien ne sera décidé avant le Conseil de samedi, si toutefois ces dissentiments ne s'apaisent pas d'ici là.

Nouvelles Étrangères

L'affaire des fusils Allemands

Berlin, 4 janvier. — Une instruction est ouverte d'office contre le colonel Kuehne attaché à la manufacture d'armes de Lœwe.

LA POLICE IRLANDAISE

M. Gladstone met fin aux brutalités de la police en Irlande

Londres, 1 janvier. — Des soir de Limerick annoncent une nouvelle mesure due à la politique conciliatrice de M. Gladstone.

La police irlandaise qui constituait un corps militaire armé de la baïonnette, qu'elle portait en service et même en dehors du service, sera armée à l'avenir du simple bâton des policemen anglais pendant les heures de service, et elle ne portera aucune arme après son service.

LA BELGIQUE

Grave explosion à Montigny sur-Sambre

UN TUÉ — SIX BLESSÉS

Gilly, 4 janvier. — Cette nuit, une forte détonat ion, semblable à un coup de grisou, s'est produite au charbonnage du pays de Liège, société du Grand-Mambourg, à Montigny-sur-Sambre.

Les réservoirs à air comprimé venaient de voler en éclats. D'énormes morceaux de fer furent lancés dans toutes les directions, brisant les vitres des maisons voisines, qui occidèrent pendant quelques secondes sur leurs fondements.

En même temps, toutes les lumières s'éteignirent à une cinquantaine de mètres du lieu de l'explosion.

La devanture d'une maison fut enlevée par une plaque de tôle d'environ trois mètres. Le toit de la maison, M. Maffay ou Schmeier, à 300 mètres des réservoirs, a été enlevé par d'autres plaques de tôle.

Malheureusement, on n'a pas à regretter que des dégâts matériels : la machiniste Jean Bécourt, a été tué sur le coup. Six autres ouvriers ont été blessés grièvement.

Légion d'honneur

Parmi les décorations décernées à l'occasion du 1er janvier, il convient de signaler celle du peintre Franc-Lamy, qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Tout jeune encore (il n'a que trente-sept ans), M. Franc Lamy s'est déjà acquis une grande autorité dans le monde des artistes. Hors concours depuis deux ans, il n'est fait notamment consulter par les *Paquerettes*, *Rêve d'Été*, *Printemps fleuri*, et autres tableaux qui ont été remarqués aux dernières Salons.

Ajoutons que M. Franc Lamy en même temps qu'il est peintre du grand talent, est un professeur de dessin des plus réputés.

C'est lui l'auteur des dessins qui illustrent presque chaque jour, depuis 2 ans environ, le *Petit Journal*, et il ne compte que des amis, non seulement parmi les artistes, mais aussi parmi les journalistes et les hommes de lettres.

C'est dire que la distinction dont il vient d'être l'objet sera universellement bien accueillie.

LA NOUVELLE LOI sur la DURÉE DU TRAVAIL

Grèves occasionnées par son application

A LOMME-CANTELEU

L'application de la nouvelle loi limitant le travail des femmes à onze heures, donne lieu, dans les usines, à une certaine effervescence et à une certaine agitation.

Les ouvrières recevront-elles, pour onze heures de travail, le même salaire qu'elles recevaient précédemment pour douze heures ? Telle est la question qui passionne le monde ouvrier. D'autant que pour la plupart des établissements industriels, où le travail des hommes et des femmes ne peut être effectué l'un sans l'autre, la question se pose également pour le salaire des ouvriers.

C'est à ce propos qu'une grève a éclaté samedi dernier dans la maison Verstraete. 60 ouvrières dévendues réclamaient une augmentation de 4 centimes au dévidoir.

Grâce à l'intervention dévouée de M. Jolivet, maire de Lomme, chez qui les ouvrières se sont rendues, et qui a fait en leur nom des démarches instantes auprès de M. Nicole, leur patron, la grève n'a pas été de longue durée. Les ouvrières ont repris le travailavec deux centimes d'augmentation, et promesse d'une nouvelle augmentation si l'expérience démontre que le salaire de leurs ouvrières est désormais inférieur à ce qu'il était précédemment.

Les ouvrières ont d'ailleurs déclaré qu'elles n'avaient qu'à se louer de leur patron, et qu'elle avaient pleine confiance en sa promesse et en ses bonnes dispositions à leur égard.

A LILLE

Grève de la filature Crépy

Les dévideuses de la filature Crépy, boulevard de la Moselle, se plaignent de la nouvelle loi de onze heures qui en diminuant la durée de la journée de travail a réduit leur salaire. Elles se sont mises en grève au nombre de 400 environ.

A la filature Boutry

16 dévideuses et 17 soigneuses de la filature Boutry, rue du Long-Pot, se sont mis également en grève.

Elles prétendent conserver le même salaire tout en appliquant la nouvelle loi de novembre.

M. Boutry répond à leur demande qu'elles continueront à avoir la même salaire soit 2 fr. 50 par la quinzaine de dix-huit heures qui leur étaient accordées pour se préparer à sortir et leur présence au métier dès que la cloche sonnera.

Les ouvrières ont refusé ces conditions.

A SECLIN

La situation reste stationnaire.

Les fileurs et fileuses de l'usine Lefebvre qui avaient cessé le travail par esprit de solidarité se sont présentés mercredi matin, demandant à M. Renault, directeur, d'atténuer quelques articles du nouveau règlement et de supprimer les amendes.

On ne leur a pas donné de réponse immédiate et ils se sont retirés.

Une réunion de patrons qui a eu lieu mardi soir, n'a pas été favorable aux grévistes. Leur demande d'arrêter le lundi au goûter a été repoussée.

Quant à la demi-heure pour déjeuner et goûter, chaque patron s'est réservé le droit d'agir à sa guise. Les peignerons ayant été informés aussitôt, se sont mis d'accord de continuer la grève.

A Thère qu'il est, 500 ouvriers sont en grève et nous craignons que sous peu les filatures seront obligés d'arrêter totalement leurs usines, ce qui portera au nombre de 2,000 les ouvriers en chômage.

Jusqu'à présent, il n'y a que le peignage qui ne travaille pas.

A RIVE-DE-GIER

Rive-de-Gier, 4 janvier. — Environ 400 ouvriers de l'usine des Etalings, appartenant à MM. Marrel frères, maîtres de forges, viennent de quitter les ateliers, à la suite de difficultés sur le nombre d'heures de travail.

On croit que la grève sera appuyée par les autres ouvriers de cet établissement.

A SAINT-CHAMOND

Saint-Chamond, 4 janvier. — La situation reste la même. Aucune des grévistes n'a repris le travail. On annonce même qu'une nouvelle usine de Saint-Paul-en-Jarrez va suivre le mouvement et que celui-ci s'accroîtra encore lorsque les patrons mettront en vigueur les prescriptions de la loi du 2 novembre dernier.

Les grévistes se réuniront dimanche à St-Chamond pour signer une pétition qui sera adressée aux pouvoirs publics.

Chronique Régionale

M. Beaumont, chef du cabinet de M. le Préfet du Nord, est nommé sous-préfet de Bar-sur-Seine (Aube.

M. Beaumont, qui occupait déjà le même emploi auprès de M. Vel-Durand, à Arras, a su se concilier la sympathie générale pendant les deux années qu'il a passées à Lille.

Fonctionnaire correct et sérieux, il faisait preuve dans l'exercice de ses fonctions de beaucoup de jugement, de tact et d'urbanité. Ce sera un excellent sous-préfet et nous applaudissons vivement à cet légitime avancement qui lui est accordé.

Il sera remplacé par M. Caron, sous-chef de cabinet, qui a déjà su se mettre au courant, avec beaucoup d'intelligence et de zèle, des nouvelles fonctions auxquelles il va être appelé.

Chronique locale

ROUBAIX

Nécrologie. — Notre rédacteur, M. Valère Lejeune vient d'avoir la douleur de perdre sa petite fille Lucienne, âgée de un an et huit mois. Nous lui réitérons en cette triste circonstance l'expression de nos sympathies.

Un incendie à la Potennerie. — Hier matin, un incendie, du, croit-on, à la malveillance s'est déclaré dans une meule de pailliassons se trouvant sur la briqueterie de M. Pennel, entrepreneur à Roubaix, et située au moulin de la Potennerie, derrière la filature de M. Cavrois Mahieu.

En moins d'une demi-heure toute la meule fut la proie du feu, un hangar qui s'étaigni de fut-même faute d'aliments.

Les dégâts sont évalués à 1250 francs. La meule se composait de cent paillassons à 1 fr. 25 chacun.

Un commencement d'incendie. — Hier matin, M. Carpentier, demeurant rue Colbert, faisant des ouvrages de rez-de-chaussée d'apercevoir une épaisse fumée se dégageant d'une malle déposée près du poêle.

Quand la pièce fut dégagée de la fumée, on s'aperçut qu'un morceau de charbon incandescent était tombé sur les vêtements et les avait consumés.

Les dégâts sont évalués à 250 francs.

Les accidents de la neige. — Deux personnes, victimes de la neige, ont été admises dans le journée d'hier à l'hôpital : Célina Lebrun, journalière, demeurant rue Jacquart-Mauvel, en se rendant à son travail, a glissé à l'angle de la rue de l'Alma et de la rue de France et est tombée si malheureusement qu'elle s'est fracturé la jambe gauche.

— Un ouvrier peintre, Ghislain Pollet, demeurant rue du Pont, 50, travaillant à la raffinerie de pétrole, à Wasquehal, passa sur la place de Croix, hier à une heure et demie, quand il glissa et tomba en se fracturant la cheville gauche.

Les bouges fermés du marché. — Trois individus à l'intention évidente bien se restaurer se firent servir, mercredi soir, dans un cabaret de la rue de l'Alma, un excellent souper au quart à base de Rabelais deux d'en convives s'esquivèrent prudemment laissant le troisième aux prises avec le cabaretier.

Un agent fut requis et l'invita à payer la note s'élevant à 5 fr. 40. Mais il n'y refusa ce qui lui valut d'être conduit au dépôt du premier arrondissement.

Les nouveaux employés d'octroi. — A la suite des nouveaux tarifs des droits d'entrée d'octroi et de l'exercice des visites des brasseurs voté par le Conseil municipal, on a dû augmenter d'une façon très sensible, l'effectif du service de l'octroi.

Vingt-huit nouveaux employés ont été nommés il y a deux jours, par arrêté préfectoral.

Voici leurs noms :

MM. Bocquillon Louis, Delespaul Ferdinand, Pierons Adolphe, Coquet Arthur, Duhot Jules, Lemaire Charles, Hermant Louis, Vandenoucke Ernest, Dégrès, Marisical Henri, Lepers Louis, Vandamme Alphonse, Doutriaux Albert, Bataille Aimé.

Devernay Laurent, Lefebvre Arsène, Lesage Emile, Fouveau Edouard, Hoet Nestor, Lancelle Hector, Delmar Henri.

Vanasse Victor, Masquelier Désiré, Prns Louis, Branquart Joseph, Gléton Romuald, Bugy Auguste, Simons Guillaume, Leblanc Louis.

La Congoline

C'est en vain désormais que tu viens nous frapper, Hiver, car nous n'avons plus à te redouter ; Grâce à la Congoline, nous sommes insensibles : Elle enlève, en deux jours, crevasses et gerçures.

Parfumerie Victor Vaissier, Paris-Roubaix.

En vente chez M. Delporte, 70, rue du Moulin.

THÉ CHAMBARD Se méfier des Contrefaçons

TOURCOING

TRAMWAYS

Rapport du maire (suite). — Examen des diverses dispositions du traité.

Exposé

Cet exposé traduit les différentes phases pour lesquelles nous affaire a passé depuis son origine. Il ne nous paraît pas susceptible de commentaires.

Articles 1, 2, 3 et 4, intitulés : Approbation de la convention faite à la Compagnie nouvelle.

Ces articles, adoptés en commun par les représentants des deux villes, ont précisément et principalement pour objet d'assurer, d'une façon bien unique et non équivoque pour la Compagnie, une exploitation sérieuse et pratique de nos deux réseaux, et de mettre, en même temps, tout qu'il est possible, les futurs acquéreurs d'actions ou souscripteurs d'obligations à l'abri des mécomptes et des pertes qu'ont subies les propriétaires des obligations colmatées Fauchonne Coquerelle.

L'article 5 concerne les modifications et les compléments à apporter à notre réseau.

Ligne n° 1, de la Grande Place à l'extrémité du territoire de Roubaix et la Grande Place de Tourcoing. Depuis longtemps, l'opinion publique s'est prononcée pour qu'à l'avenir cette ligne, au lieu de passer par la rue de Lille et la rue de Fourmies, empruntât la rue de l'Abattoir et la rue Nationale. — Le projet est conformé à ce desiderstum, avec prolongement par la rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à la Grande-Place.

Ligne N° 2 de la concession. Cette ligne est celle devant aller de la Grande-Place à la Gare, ligne N° 3, étant celle allant de la place à l'extrémité du terr-toire vers Roubaix par le même itinéraire que la précédente, jusqu'à la gare et ensuite par la rue Louis Leloir (devant de la Gare) et la rue Neuve-de-Roubaix.

Une modification sérieuse, toute du reste dans l'intérêt de la Ville, est apportée ici.

La ligne n° 2 s'étendra dorénavant jusqu'au débouché de la rue Louis-Leloir, sur la route départementale, n° 14 (rue Neuve-de-Roubaix) où elle rencontrera la ligne n° 3 qui, désormais, partira de la Grande-Place, prendra la rue Notre-Dame, la rue nouvellement ouverte, dite de Sébastopol, pour venir se couler, dans la rue Neuve-de-Roubaix, jusqu'à la rue Louis-Leloir, ligne allant par la route départementale n° 14, jusqu'à l'extrémité du territoire vers Roubaix. Il résulte de cette combinaison que la ligne n° 2 ne fonctionnera que